

2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20230321-316297-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 3 avril 2023

Publié le 3 avril 2023

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 20 MARS 2023 SEANCE DU 21 MARS 2023

Suite à la convocation en date du 6 mars 2023 LE CONSEIL DEPARTEMENTAL Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices: 82

Etaient présents: Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Jean-Luc DETAVERNIER, Stéphane DIEUSAERT, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUFS, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Sébastien SEGUIN, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s): Salim ACHIBA donne pouvoir à Doriane BECUE, Yannick CAREMELLE donne pouvoir à Sylvie CLERC, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Carole DEVOS donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Julien GOKEL donne pouvoir à Grégory BARTHOLOMEUS, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Valérie LETARD donne pouvoir à Marie CHAMPAULT, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Sébastien LEPRETRE, Anne MIKOLAJCZAK donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s): Pierre-Michel BERNARD, Frédéric DELANNOY.

Absent(e)(s): Josyane BRIDOUX, Olivier CAREMELLE, Laurent DEGALLAIX, Nicolas LEBLANC.

OBJET: Mission d'Information et d'Evaluation chargée de recueillir des éléments d'information et de procéder à l'évaluation de l'Office Public de l'Habitat "Partenord Habitat" - Clôture des travaux

Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à la majorité par le Conseil départemental dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales

DECIDE à la majorité:

- de mettre fin aux travaux de la Mission d'information et d'évaluation créée par la délibération du Conseil départemental N°DAJAP/2023/55 du 23 janvier 2023 pour recueillir des éléments d'information et de procéder à l'évaluation de l'Office Public de l'Habitat PARTENORD HABITAT;
- d'abroger la délibération du Conseil départemental N°DAJAP/2023/55 du 23 janvier 2023 créant cette Mission d'information et d'évaluation.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15 h 42.

Monsieur VERFAILLIE est Président de Partenord Habitat.

Mesdames ARLABOSSE, BECUE et SANCHEZ, ainsi que Monsieur BEAUCHAMP sont membres du conseil d'administration de Partenord Habitat.

En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Mesdames CHOAIN, DESCAMPS-MARQUILLY et DEVOS, ainsi que Messieurs ACHIBA et CHRISTOPHE avaient donné pouvoir respectivement à Messieurs BEAUCHAMP et VERFAILLIE, ainsi qu'à Mesdames SANCHEZ, BECUE et ARLABOSSE. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Monsieur SIEGLER (membre du conseil d'administration de Partenord Habitat) avait donné pouvoir à Madame LABADENS. Il ne peut prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

47 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames CHAMPAULT (porteuse du pouvoir de Madame LETARD), SANDRA et VANPEENE, ainsi que par Messieurs BAUDOUX et LEFEBVRE (porteur du pouvoir de Madame ZAWIEJA-DENIZON).

Vote intervenu à 16 h 03.

Au moment du vote, 52 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations: 13 Absents sans procuration: 12

N'ont pas pris part au vote : 5 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

N'ont pas pris part au vote: 18 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen - Groupe Communiste et

Républicain: Pour l'Humain d'Abord! - Madame DEROEUX et

Monsieur RENAUD, non inscrits)

Ont pris part au vote: 47 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention: 2 (Mesdames BAILLEUL et DECODTS, non inscrites)

Total des suffrages exprimés : 45
Majorité des suffrages exprimés : 23

Pour: 39 (Groupe Union Pour le Nord)

Contre: 6 (Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts

Génération.s)

Signé électroniquement

STEMENT DU LOS CONTROL DE LA C

Pour le Président du Conseil Départemental

et par délégation,

Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques

et de l'Achat Public,

Régis RICHARD



RAPPORT N° DAJAP/2023/199

CONSEIL DEPARTEMENTAL Réunion du 20 mars 2023

<u>OBJET</u>: Mission d'Information et d'Evaluation chargée de recueillir des éléments d'information et de procéder à l'évaluation de l'Office Public de l'Habitat "Partenord Habitat" - Clôture des travaux

Lors de sa réunion du 23 janvier 2023, le Conseil départemental a adopté une proposition présentée par 25 Conseillers départementaux issus des trois groupes d'opposition demandant la création d'une mission spéciale d'information et d'évaluation chargée de déterminer si les conditions d'exercice de la mission de service public étaient bien réunies au sein de Partenord.

Cette mission est régie à la fois par l'article L.3121-22-1 du code général des collectivités territoriales et par l'article 32 du règlement intérieur du Conseil départemental.

Conformément à cet article 32 du règlement intérieur, la mission est présidée par le Président du Conseil départemental qui en a fixé l'organisation et les moyens de fonctionnement par un arrêté du 8 mars 2023.

La première réunion de la mission, qui a eu lieu le mercredi 15 mars 2023, a mis en évidence des différents quant à la finalité de cette mission.

Alors que la création a été décidée par le Conseil départemental sur un objet précisé par le Président consistant à évaluer la situation de Partenord et les rapports entre Partenord et le Département du Nord, à travers notamment l'exécution de la convention pluriannuelle de partenariat entre l'OPH et le Département, le rapporteur principal de la mission a indiqué ne pas partager l'orientation de la MIE.

Même si l'article 32 du règlement intérieur a été complété en 2021 en prévoyant qu'une mission spéciale d'information et d'évaluation « peut aussi évaluer les conditions de fonctionnement et l'action des organismes extérieurs dans lesquels le Département est représenté », la mission n'a pas vocation à exercer un contrôle sur la gestion interne de l'OPH et notamment sur les relations entre le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général de l'Office.

Ceci avait été précisé dès l'enregistrement du dépôt de la demande de création de la mission lors de la réunion du Conseil départemental du 12 décembre 2022.

Cette absence de consensus est de nature à rendre impossible le fonctionnement de cette mission d'information et d'évaluation qui ne pourra donc pas rendre son rapport dans le délai légal de 6 mois à compter de la décision de création, ceci conduit à cette délibération.

Je propose au Conseil départemental de :

- décider de mettre fin aux travaux de la Mission d'information et d'évaluation créée par la délibération du Conseil départemental N°DAJAP/2023/55 du 23 janvier 2023 pour recueillir des éléments d'information et de procéder à l'évaluation de l'Office Public de l'Habitat PARTENORD HABITAT;
- abroger la délibération du Conseil départemental N°DAJAP/2023/55 du 23 janvier 2023 créant cette Mission d'information et d'évaluation.

Christian POIRET Président du Département du Nord